

Protoxyde d'azote, une mobilisation engagée depuis 2023

Châtellerault, le 16 avril 2026 - Face au développement de l'usage détourné du protoxyde d'azote, la Ville de Châtellerault a pris ses responsabilités dès le 2 juin 2023, avec un arrêté municipal en vigueur de 11h à 4h, sur des secteurs identifiés. Une décision anticipée - Châtellerault était la première commune de la Vienne - pris pour protéger la santé publique et préserver la tranquillité des habitants.

Au-delà de cette mesure réglementaire, la Ville déploie depuis plusieurs mois une action coordonnée et structurée, portée notamment par **Luigi Pinheiro**, conseiller municipal délégué à la sécurité civile et à la médiation.

Le service PTP a ainsi cartographié les signalements issus de nombreux services (cadre de vie, bailleurs sociaux, GUSP, éducation, sports, médiathèques...), permettant de mieux cibler les interventions des forces de sécurité (Police municipale, Police nationale, CSU) et d'agir sur les zones concernées.

Cette dynamique partenariale s'est renforcée avec la tenue d'une **Cellule de Partenariat Opérationnel (CPO)** dédiée au sujet, le mardi 31 mars, dans le cadre du CLSPD. Cette instance a réuni une vingtaine d'acteurs (forces de l'ordre, institutions, travailleurs socio-éducatifs, professionnels de santé, CSAPA...) afin d'analyser le phénomène et coordonner les réponses.

Parallèlement, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation sont engagées :

- interventions du **CSAPA** (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et de partenaires auprès des jeunes, notamment en milieu scolaire ;
- actions à venir portées par les structures jeunesse (Le 4, maisons de quartier...) ;
- conférence de sensibilisation des professionnels organisée par Solution Médiation 86, avec l'intervention du **Dr Berthier** ;
- campagne de communication grand public prochainement déployée (réseaux sociaux).

Enfin, au niveau national, un projet de loi visant à durcir la législation autour du protoxyde d'azote est en préparation. Ce cadre renforcé permettra d'accroître l'efficacité des mesures coercitives et de la réponse pénale.

Grand Châtelleraut

Communiqué de presse

Le 16/04/2026 08:23

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatelleraut.fr